



Exclusion définitive collège privé

Par **Emma2008**, le **13/03/2023** à **11:26**

BonjourrrnMon fils a été exclu définitivement de son collège privé. En début d'année il a été harcelé par des jeunes extérieurs et comme il récupère ses petits frères chaque soir il a eu peur car un soir il a dû se cacher dans un magasin. Ayant peur il a eu la mauvaise idée de mettre un couteau dans son sac. Ils sont finalement calmés et il a oublié d'avoir le couteau dans son sac, mais 6 mois plus tard, une personne dénonce qu'il a un couteau et il est exclu. Il a 17 ans de moyenne n'a jamais eu de problème je ne comprends pas la sanction si dure vu les circonstances. Il est DC sans école et très mal tout cela à cause d'un harcèlement. Puis-je faire recours ? Merci

Par **Visiteur**, le **13/03/2023** à **23:18**

BonsoirrrnAvez-vous rencontré quelqu'un à la direction de l'établissement ?

Par **Emma2008**, le **14/03/2023** à **08:24**

Bonjour oui nous avons eu le conseil de discipline qui à ma surprise n'était que de 6 personnes de 14 comme je l'ai vu et il s'agissait juste d'un procès à charge on lui a dit en fait qu'il s'était une chance qu'on lui donnait car il était un excellent élève et que c'était à lui de rebondir et qu'il fallait un exemple de punition voilà ce qu'on nous a mis comme justification

Par **jodelariege**, le **14/03/2023** à **17:13**

bonjour

Exclusion définitive de l'établissement

Conseil de discipline de l'établissement ou départemental

- Sanction motivée, expliquée et proportionnée à la faute
- Sanction notifiée aux parents avec mention des délais et voies de recours
- Application : affectation dans un nouvel établissement
- Information au maire de la commune du domicile de l'élève
- Sursis possible
- Oui.
- Effacement à la fin des études du 2nd degré ou sur demande si l'élève change d'établissement.

[Recours administratif](#) : recours gracieux auprès du chef d'établissement et/ou hiérarchique auprès du recteur d'académie

[Recours contentieux](#) devant le juge administratif

n'avez vous pas eu les voies de recours? il s'agit d'un texte pour le public mais sans doute similaire pour le privé : voir le contrat

actuellement ,après la mort d'une professeur par un élève et au couteau en février ce problème de port de couteau est très sensible...